

Présents : Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - NERRIERE Didier, Adjoint - Mme DAGUISE Patricia, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, Adjointe - BAUDIN Laurent - BAUDRY Philippe - BREMAUD Emeline - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - GIRARDEAU Nadège - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - RIMBAUD David - RIVIERE Martine.

Procuration : M. BAULAN Norbert, Adjoint à M. DENIAUD Jean-Pierre, Maire

Absent excusé : Mme POUPELIN Evelyne

Mme QUINTARD France a été élue secrétaire de séance.

20-2016 : Vote des budgets primitifs 2016

Le budget primitif 2016 ainsi que les budgets annexes sont présentés au Conseil Municipal qui les adopte, à l'unanimité :

La balance générale de ces budgets se présente ainsi :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Budget principal	1 369 000 €	1 369 000 €
Budgets annexes :		
- Bâtiments commerciaux	141 300 €	141 300 €
- Les 5 Moulins	70 000 €	70 000 €
- La Clé des Chants	1 010 000 €	1 010 000 €
<u>Section d'investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Budget principal	1 337 000 €	1 337 000 €
Budgets annexes :		
- Bâtiments commerciaux	126 000 €	126 000 €
- Les 5 Moulins	-	-
- La Clé des Chants	800 000 €	800 000 €

21-2016 : Fixation des taux d'imposition 2016

Afin d'équilibrer le budget et notamment en vue de financer la prochaine opération de construction d'un « Pôle scolaire », et au regard des baisses des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti par 11 voix contre 6,
- d'augmenter la taxe sur le foncier bâti de 15,39 % à 15,93 % par 9 voix, contre 6 pour une augmentation de 15,39 % à 16,00 % et 2 votes blancs, au troisième tour de scrutin,

	TAUX de référence 2015	TAUX Année en cours	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	26.01	26.01	1 670 000	434 367 €
Foncier bâti	15.39	15.93	1 313 000	209 161 €
Foncier non bâti	43.08	43.08	109 800	47 302 €
			TOTAL :	690 830 €

22-2016 : Attribution des subventions 2016

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes aux associations ci-après désignées :

AFN	150,00 €
CLUB DE L'AMITIE	250,00 €
EXPRESSION CORPORELLE ESQUISSE	540,00 €
COMITE DES FETES	250,00 €
LA CICADELLE	110,00 €
MOTO CLUB LES RUN-ARDS	100,00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PRIVEE	615,00 €
- FRIANDISES ECOLE PRIVEE	246,00 €
BADMINTON	180,00 €
ASSOC. PARENTS ECOLE PUBLIQUE	215,00 €

- FRIANDEISES ECOLE PUBLIQUE	85,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000,00 €
CHASSE	180,00 €
FOYER DES JEUNES	450,00 €
PINGOUINS DES 2 ROUES	100,00 €
ASSISTANTES MATERNELLES	80,00 €
AGIL LOISIRS CANIN	90,00 €
FUTSAL BEAUREPAIRE	180,00 €
LE BEAU REPAIRE DU SCRAP	50,00 €
TIGER'S POOL Billard	180,00 €
CCAS (art. 657362)	3 500,00 €
	8 551,00 €

23-2016 : Convention de forfait communal du contrat d'association : détermination du montant par élève

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 27 mars 2015 fixant conformément au contrat d'association du 26 août 2002, le montant forfaitaire par élève versé par la commune à l'O.G.E.C. à 646,61 € par élève « domicilié sur la commune » pour l'année scolaire 2015-2016. Il rappelle également l'obligation de parité entre les deux Ecoles, conformément à l'article L 442-5 du code de l'éducation.

De ce fait, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue à l'O.G.E.C. un coût de fonctionnement de 668,81 € par élève « domicilié sur la commune » pour l'année scolaire 2016-2017, soit l'équivalent du coût de fonctionnement par élève de l'Ecole « Le Petit Prince ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de forfait communal à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette décision.

24-2016 : Achat de terrains à l'Alouette du Bocage, dans le cadre du projet de Pôle scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les parcelles à acquérir dans le cadre du projet de pôle scolaire, auprès de l'Alouette du Bocage, propriétaire foncier de l'Ecole Privée « Saint Joseph ».

Les parcelles concernées sont : B 2678 de 45 m², B 2672 de 60 m², B 2922 de 469 m², B 2924 de 100 m² et B 2925 de 21 m², soit 695 m² au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition, à l'Alouette du Bocage, Place Leclerc, 85402 LUCON, des parcelles précitées, d'une superficie totale de 695 m², au prix de 16 € le m², soit 11 120 €, tous frais, droits et émoluments à la charge de la commune,

25-2016 : Vente de terrains à des riverains au projet de Pôle scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les négociations qui ont eu lieu avec les riverains du projet de pôle scolaire, relatives à l'implantation du bâtiment scolaire, et l'accord trouvé notamment par le biais de la cession d'une bande de 2,5 mètres de large de terrain à chaque riverain (ce qui a pour avantage de ne pas créer un délaissé à l'arrière du bâtiment scolaire, et d'éloigner ce bâti des habitations existantes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la cession des bandes de terrains suivantes, au prix de 1 € le m², soit :
 - B 2926 à M. BOUDAUD Vincent au prix de 63 €,
 - B 2927 à M. M. BALDACCI Toussaint et Mlle PAVAGEAU Anne au prix de 63 €,
 - B 2928 à M. M. YVERNOGEOU Sébastien et Mlle BOSSARD Cécile au prix de 63 €,
 - B 2929 à M. et Mme LEVEILLE Christophe au prix de 45 €,
- rappelle que les frais de bornage ont été pris en charge par la commune,
- décide que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

26-2016 : Attribution de primes « opérations de façades »

Conformément à sa décision n° 32-00 du 25 avril 2000, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des primes "ravalement de façades" suivantes :

Demandeur	Adresse chantier	Montant des travaux retenus	Montant de la prime
CHAUVET Stéphane Les Laitières	Les Laitières	2 500 €	150 €
DAUPHIN Simon Les Redaillères	Les Redaillères	5 000 €	150 €

Le Maire
Jean-Pierre DENARD

